

# Épisode de pollution de l'air à l'ozone -Activation procédure préfectorale d'alerte de niveau 1 / Derniers communiqués / Salle de presse / Publications / Accueil

*Ministère de l'Intérieur*

## CP: Épisode de pollution de l'air à l'ozone (O<sub>3</sub>) Activation de la procédure préfectorale d'alerte de niveau 1

Mise à jour le 30/07/2020



Communiqué du 30/07/2020

> 30.07.2020 - CP - Alerte pollution N1 bassin LNI et maintien Information  
Recommandation GRE - format : PDF   - 0,31 Mb

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 30/07/2020

### Épisode de pollution de l'air à l'ozone(O<sub>3</sub>)

### Activation de la procédure préfectorale d'alerte de niveau 1

sur le bassin Lyonnais/Nord-Isère et maintien de la procédure  
préfectorale d'Information-Recommandation sur le bassin Grenoblois

### Épisode Estival en cours – Procédure d'Alerte Niveau 1

Compte tenu des prévisions émises par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, la **procédure  
préfectorale d'alerte de niveau N1** sera activée à compter du jeudi 30 juillet

2020, pour le bassin Lyonnais/Nord-Isère. La procédure préfectorale d'Information Recommandation est maintenue sur le bassin Grenoblois.

Afin de réduire les sources d'émissions polluantes, le préfet de l'Isère instaure les mesures détaillées ci-dessous **pour le bassin Lyonnais/Nord-Isère**.

### **PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LA CIRCULATION :**

- Abaissement de vitesse de 20km/h sur les axes supérieurs à 90km/h ;
- Les axes sur lesquels la vitesse autorisée est égale à 80 km/h sont limités à 70 km/h.

Les mesures détaillées qui visent à protéger la population des effets du pic de pollution et de réduire les sources d'émissions polluantes, prennent effet à compter de ce jour à 17h00 (à l'exception des mesures relatives au secteur du transport qui sont mises en œuvre à partir du vendredi 31 juillet 2020 à 05h00 du matin).


Par ailleurs, afin de protéger la population des effets du pic de pollution, le préfet de l'Isère formule les recommandations suivantes :

### **Recommandations faites aux personnes sensibles et vulnérables**

- Éloignez-vous des grands axes routiers aux périodes de pointes ;
- Éloignez vos enfants de la pollution automobile ;
- Limitez les sorties durant l'après-midi (13h-20h) ;
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

### **Plus d'informations :**

- [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)
- [www.air-rhonealpes.fr](http://www.air-rhonealpes.fr)
- [www.metromobilite.fr](http://www.metromobilite.fr)

> Info préfet N1 - Lyonnais nord Isère - Estival - format : PDF  - 1,79 Mb

Documents listés dans l'article :